

**DEC105108DAJ**

**Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100049DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes;

**Vu** la convention cadre de coopération scientifique et technique IROQUA entre le CNRS, AEROPORT DE PARIS, AIRBUS SAS, AIR FRANCE, DASSAULT AVIATION, le Groupe SAFRAN, et l'ONERA ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le 23 novembre 2010, la convention cadre de coopération scientifique et technique IROQUA entre le CNRS, AEROPORT DE PARIS, AIRBUS SAS, AIR FRANCE, DASSAULT AVIATION, le Groupe SAFRAN, et l'ONERA.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre

2010

Alain FUCHS